

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/02/2015

Publication : 26/02/2015

Pour l'"autorité Compétente" par délégation



Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 23 février 2015 à 20 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 16 février 2015, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents :

Danièle Kha, Patrick Tanguy, Cécile Peltier, Michel Forget, Marie-Madeleine Bergot, Pierrick Le Guirrinec, Pascale Douineau, Eric Alagon, Nadine Constantino, Daniel Le Bras, Gildas Le Bozec, Manuel Pottier, Géraldine Chéreau, David Le Doussal, Isabelle Baltus, Gérard Jambou, Stéphanie Mingant, Christophe Couic, Géraldine Guet, Jean-Pierre Moing, Yvette Metzger, Cindy Le Hen, Bernard Nedellec, Carole Anache, Martine Brézac, Alain Kerhervé, Françoise Cordroc'h, Stéphane Guillevin, Serge Nilly

Pouvoirs :

Patrick Vaineau a donné pouvoir à Marie-Madeleine Bergot
Yvette Bouguen a donné pouvoir à Martine Brézac
Erwan Balanant a donné pouvoir à Stéphane Guillevin

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Cindy Le Hen

4. Admissions en non valeur

Exposé :

Suite aux démarches menées par le Trésorier demeurées sans résultat, il est proposé au Conseil municipal d'admettre en non-valeur la somme de 2 664€.

- la somme de 82,02€ pour le Budget Principal,
- la somme de 2 022,54€ pour le Budget Eau,
- la somme de 559,44€ pour le Budget Assainissement.

Ces sommes concernent la période allant de 2003 à 2013.

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal d'admettre en non-valeur les sommes énumérées ci-dessous :

- la somme de 82,02€ pour le Budget Principal
- la somme de 2 022,54€ pour le Budget Eau
- la somme de 559,44€ pour le Budget Assainissement

Avis favorable de la commission des finances et de l'évaluation des politiques publiques du 16 février 2015

Décision : après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

**Pour expédition conforme
Le MAIRE,
Michaël QUERNEZ**

